

# **Déziré Trail - Règlement 2021**

## **Organisation :**

Le Déziré Trail de St Dizier l'Évêque est une organisation de l'association à but non lucratif « Défis Sport Organisation », avec le soutien de la commune de St Dizier l'Évêque.

## **Protocole sanitaire strict :**

**Chaque participant et chaque bénévole est tenu de lire attentivement et de respecter le protocole sanitaire mis en place le jour de la course, à défaut il sera exclu de l'évènement.**

## **Coureurs et distance :**

Le Déziré Trail de St Dizier l'Évêque est une épreuve individuelle ouverte dès la catégorie Cadet, année de naissance 2005, pour "les Pas du Diable" - 11km et dès la catégorie Espoir, année de naissance 2003, pour "la Pierre des Fous" - 23km.

## **Matériel :**

Les bâtons sont autorisés à condition de prendre le départ et de rallier l'arrivée en les gardant sur soi.

## **Certificat médical et licence :**

Les participants sont tenus d'être titulaires soit :

1/ D'une licence en cours de validité à la date de la course.

D'une Licence d'Athlétisme Compétition ou d'un Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme

D'une Licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP.

Outre la présentation de la licence FFA, la remise d'une copie de licence compétition en cours de validité des fédérations UNSS - UGSEL - Triathlon - Course d'Orientation - Pentathlon moderne et des fédérations affinitaires agréées dispense de la remise du certificat médical d'aptitude à la course à pied en compétition

Dans ce cas, la mention de « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition » doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte Licence.

2/ D'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou de la « course à pied ou du trail en compétition » datant de moins d'un an (ou sa photocopie certifiée conforme par le titulaire).

## **Inscriptions :**

Les inscriptions se font uniquement sur le site [www.sporkrono.fr](http://www.sporkrono.fr) avec paiement en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée. Aucunes inscriptions par courrier ni sur place. Les tarifs des différentes courses sont disponibles sur le site d'inscription ainsi que sur [www.dsorganisation.com](http://www.dsorganisation.com). Nombre de participants maximum : 500.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **Horaires des courses :**

Le premier départ est à 10h.

Départs par vagues de 50 coureurs toutes les 5 minutes, chaque coureur espacé de 1 mètre sur la zone de départ avec un masque, les coureurs du 23km en premier puis les coureurs du 11km. **Lire le protocole sanitaire spécifique.**

## **Dossards et Récompenses :**

Les dossards seront apposés de manière entièrement visible sur la poitrine des compétiteurs ou à l'aide d'une ceinture porte-dossard. Les épingles ne seront pas fournies.

Le retrait des dossards s'effectue sur le site départ jusqu'à 1/2 heure avant le départ.

Les 5 premiers du classement scratch, hommes et femmes seront récompensés. Ceci sur les 2 distances.

## **Pointages et Ravitaillement :**

Des pointages seront effectués sur les points stratégiques du circuit.

Le Déziré Trail se court en auto-suffisance. Nous conseillons donc à chaque coureur de disposer, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui sont nécessaire pour rallier l'arrivée, d'une couverture de survie et d'un sifflet.

Aucun ravitaillement sur le circuit. Un petit sachet individuel avec des emballés et une petite bouteille d'eau à l'arrivée pour chaque participant, donné par un bénévole ganté et masqué.

## **Assurance- Secours :**

Les participants devront fournir à l'inscription une licence FFA, ou à défaut, un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an au jour de la compétition.

Les étrangers même licenciés dans leur pays doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an au jour de la compétition, écrit en français.

Les non-licenciés devront être couverts par une assurance personnelle.

Une équipe de secours sera présente sur place. Le numéro de téléphone sera affiché sur l'aire d'inscription et sur les dossards.

Tout abandon devra être signalé aux bénévoles.

Les traversées de voies publiques ne se feront que sur indication des signaleurs présents.

## **Épreuve / Remboursement / Bénévoles :**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.

En cas d'annulation de l'épreuve (cause covid ou autre) ou de blessure personnelle (sur présentation de certificat médical), un remboursement intégral déduit de 2€ (1€ frais internet et 1€ frais organisateur) sera effectué.

Des bénévoles assureront votre sécurité sur le parcours. Votre respect leur est dû. Rappelez-vous que sans bénévoles, pas de course possible. De même, les lieux de passages seront respectés. Il en va de l'avenir de notre passion : le trail.

Le traçage et l'itinéraire doivent impérativement être respectés.

Vos déchets de course devront être déposés aux poubelles prévues à cet effet lors des traversées de voies publiques, ou à l'arrivée.

## **Restauration :**

Un camion pizza sur le site propose une carte de pizzas et des boissons. Idéalement en réservation lors de l'inscription sur Sporkrono, à défaut possibilité de commander sur place.

## **Droit à l'image :**

Les participants autorisent l'organisation à utiliser leur image et leurs informations personnelles pour afficher le listing des inscrits et les résultats.

## **CNIL :**

Conformément à l'article 27 de la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données.

**L'engagement au Déziré Trail implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.**